Jusqu'à 100 € de remboursement



Sur les frais de résiliation de votre ancien accès Internet

Offre valable du **13/06/2017** au **21/08/2017** inclus

Connectez-vous sur odr.sfr.fr

OU

Flashez le QR code :

1. **Sélectionnez l'offre de remboursement concernée**
2. **Complétez le formulaire de demande de remboursement**
3. **Téléchargez vos pièces justificatives**
4. **Validez votre demande et suivez l'avancée sur odr.sfr.fr**

Êtes-vous éligible ? *(Vous êtes éligible si vous remplissez les conditions ci-dessous)*

- **Nouveau Client SFR ou Ancien Client SFR ayant déménagé il y a moins de 6 mois**
- **Vous avez souscrit à l'offre SFR/RED entre le 13/06/2017 et le 21/08/2017.**

Jusqu'à 100 € euros remboursés. Le remboursement sur facture ne pourra intervenir à défaut de paiement ou d'incident de paiement, par le client, de la première facture d'abonnement suivant la participation à l'offre de remboursement, ou en cas de rejet de prélèvement bancaire automatique ou s'il est en situation d'impayés sur l'une de ses lignes ou si la ligne est inactive au moment du remboursement.

Comment profiter de cette offre ?

- **Connectez-vous sur odr.sfr.fr dans les 60 jours suivant votre achat.**
- **Saisissez votre identifiant et mot de passe**
- **Sélectionnez l'offre de remboursement concernée**
- **Pièces justificatives à fournir avec votre demande de remboursement :**
  Si vous êtes Nouveau Client SFR :
  Joignez une copie de toutes les pages de la facture de clôture de votre précédent fournisseur d'accès internet datant de moins de 3 mois, mentionnant les frais liés à la rupture de votre engagement.
  OU
  Si vous êtes Ancien Client SFR ayant déménagé il y a moins de 6 mois :
  Joignez une copie de toutes les pages de la facture de clôture box de SFR, box Pro, Fibre de SFR, box THD de SFR ou box 4K de SFR datant de moins de 6 mois, mentionnant les frais de résiliation.
- **Validez le formulaire sans oublier de saisir votre adresse email ainsi que votre numéro de mobile pour être tenu informé de l'avancement de votre dossier**

Il ne sera répondu à aucune demande envoyée par courrier

Et après ?

- Vous bénéficierez de votre remboursement par avoir sur votre ou vos prochaines factures dans un délai de 5 semaines à compter de la date de réception de votre demande conforme et sous réserve du règlement intégral de la première facture d'abonnement suivant la participation à l'offre de remboursement.
- Pour suivre votre demande, rendez-vous sur odr.sfr.fr

Conditions de l'offre de reprise d'engagement : offre promotionnelle, réservée aux clients particuliers ou professionnels non abonnés aux offres box de SFR, box Pro, box Fibre de SFR, box THD de SFR ou box 4K de SFR et aux clients ayant résilié leur offre box de SFR ou Fibre de SFR depuis moins de 6 mois et ayant changé d'adresse (numéro de rue différent à minima), valable du 13 Juin au 21 Août 2017 minuit pour toute souscription à une offre box de SFR, box Pro, Fibre de SFR , box THD de SFR ou box 4K de SFR. Remboursement dans la limite de 100€ TTC, des frais de résiliation de votre accès internet et, le cas échéant, des mois d'abonnement restant à échoir jusqu'au terme de votre engagement facturés par votre fournisseur d'accès internet, sous forme d'avoir sur votre facture. Offre limitée à une demande par foyer (même nom, même adresse, même téléphone fixe). Offre non valable pour un changement d'offre.
SFR - R.C.S. Paris 343 059 564 - 16 rue du Général Alain de Boissieu, 75015 Paris
SFR FIBRE SAS - R.C.S. Meaux 400 461 950 - 10 rue Albert Einstein, 77420 Champs-sur-Marne

ODR_Frais_de_resiliation_Fixe_10001